

# Annales du T.-S. Rosaire

BX  
2162  
e236

ET

## Chronique du Pèlerinage

A1  
A613  
12  
1913-14

DU

Cap-de-la-Madeleine



VINGT-TROISIÈME ANNÉE



Tome 12ème de la Nouvelle série  
De mai 1913 à mai 1914

Cap-de-la-Madeleine, Qué,

---

**Les Annales du T.-S. Rosaire**

**Bénies par Sa Sainteté le Pape Pie X**

Paraissent le 1er de chaque mois avec l'approbation de  
l'*Ordinaire*.

---



Mai. 1913

## Chronique du Sanctuaire

---

MARS 1912.—De ce temps-ci tout le monde parle de *tempérance*. Nous avons nous-même mêlé notre voix à celle de tant de publicistes et nous avons publié bon nombre d'articles pour encourager nos lecteurs à prendre part à cette *croisade* de tempérance qui a déjà produit tant de bien.

Il serait peut-être intéressant de rappeler comment cette question *tempérance* est une vieille question et de voir comment on s'y prenait, aux origines de notre paroisse, pour la faire observer.

Nous allons donc reproduire certains documents anciens qui ne manquent pas d'originalité.

Nous avertissons cependant nos lecteurs qu'il ne faut pas juger un pays, une province où une paroisse sur les jugements de la cour civile. Ces jugements, dont le but n'est pas de décerner un diplôme de vertu, ne donnent pas la note complète de

ce que peut être la moralité d'une paroisse ; ils ne sont destinés qu'à punir certains méfaits, et cette punition elle-même est une preuve que ceux qui ne la méritaient pas formaient la partie saine, et la plus forte, de notre population.

\* \* \*

1666.—Nous sommes en l'année 1666 ; les Pères Jésuites sont encore chargés du Cap de la Madeleine où ils distribuent les secours de la religion aux colons de l'endroit et aux Sauvages qui le fréquentent.

En cette année, il est "remonté par le Procureur du Roy que, depuis l'établissement de cette colonie, la traite des boissons enivrantes a été défendue être faite aux Sauvages à cause des désordres qui en proviennent et qui peuvent de beaucoup retarder l'avancement du Christianisme parmi ces peuples infidèles ou devenus chrétiens et même préjudicier à l'établissement de la Colonie ainsi que l'expérience l'a fait voir par les meurtres et violements qui s'en sont ensuivis... Que, néanmoins, faute de tenir la main, dans les lieux éloignés, à l'exécution de l'ordonnance... les désordres ont toujours continué. Pour y obvier (le Procureur du Roy) requert que les dites défenses soient de rechef réitérées sous peine de *cing cent* livres d'amende ou du *fouet* si le cas échet, et en cas de récidive aux *galères* perpétuelles et que les Sauvages soient punis des mêmes peines... Le Conseil a fait itératives inhibitions et défenses à toutes personnes de quelque qualité et condition qu'elles soient de donner, vendre ou traiter aux Sauvages directement ni indirectement, et sous quelque prétexte que ce puisse être aucunes boissons enivrantes... Pareilles inhibitions et défenses sont faites à tous Sauvages de quelque langue ou nation qu'ils soient de traiter des mêmes boissons à peine d'amende arbitraire, et pour ceux qui s'en seront enivrés d'être attachés au *carcan* pendant trois heures, outre l'amende ci-devant dite...

... Et afin que les dits sauvages ne puissent ignorer de la teneur de ce présent arrêt, le Conseil a ordonné qu'il leur sera expli-

qué par ceux des Pères de la *Compagnie de Jésus* qui ont soin de les instruire des principes de la Religion Catholique, Apostolique et Romaine. . . . ”

\* \* \*

*Année 1667.*—Il faut croire que cette ordonnance n'a pas été intégralement obéie, car, au 26 avril 1667, il est “ représenté par le Procureur du Roy, qu'au préjudice des ordonnances portant défenses de bailler, ni traiter aux Sauvages des boissons enivrantes, plusieurs y ont contrevenu aux *Trois-Rivières, Cap de la Magdeleine* et lieux adjacents. . . . le Conseil a commis et établi le Sieur de *Gorribon*, Conseiller en iceluy pour voir et examiner les dites informations et en extraire les charges qui se trouveront contre les accusés, pour, sur son rapport, être fait droit. . . . ”

Le délégué du Conseil fit donc diligence et voici ce qu'il trouva :

“ . . . Nicolas Gastineau sieur du Plessys, Jean Le Moyne, Michel Gamelin, Berthelemy Bertault, Jean Mouffet dit Champagne, Jean Bonneau dit La Grave, Jean-Baptiste et Nicolas Crevier, frères, La Chèze, Benjamin Anseau, François Fafard, Foïesy et Jean Riccard, ” furent accusés d'avoir traité de la boisson aux Sauvages : Misabé, Victor, Capima8ck, Nikarinih, Sa nabano. . . (*je vous fait grâce des autres noms*) . . . Le dit Conseil Souverain a déclaré et déclare les dits Gastineau, Le Moyne, Gamelin, Bertault, Mouffet et Bonneau dûment atteints et convaincus d'avoir traité de l'eau-de-vie aux Sauvages nommés Misabé etc. . . . a condamné et condamne : savoir le dit Gamelin à deux cents livres d'amende, les dits Gastineau et Le Moyne chacun à cent cinquante livres, les dits Bertault, Mouffet et Bonneau à chacun cinquante livres, au payement desquelles amendes les dits Gamelin, Gastineau. . . seront contraints par emprisonnement de leurs personnes, et en cas d'insolvabilité. . . ils tiendront un mois de prison, et pendant les derniers quinze jours, ils seront exposés sur un cheval de bois, chaque jour, une heure, à la vue publique, avec un écrit qui leur sera attaché où seront écrits ces mots : POUR AVOIR TRAITÉ DE L'EAU-DE-VIE AUX SAUVAGES. ”

Voyez-vous d'ici les 6 compères à cheval sur leur *monture de bois*, pendant une heure, chaque jour de cette quinzaine, et cela, peut-être, durant le temps des canicules !!!... à leur poitrine, ou sur leur front est fixé l'écriveau de condamnation...

Les Sauvages, eux, furent tous et chacun condamnés à *cinquante* livres d'amende, ou à un mois de prison, et " seront exposés pendant les derniers quinze jours *sur le dit cheval de bois* une heure de jour conformément à la peine infligée aux dits Bertault etc..."

Vraiment on aurait dû conserver ce *cheval de bois*... Ce qui suit est vraiment pratique : " les *deux tiers* des amendes seront adjugés aux pauvres de l'hôpital de Québec, et l'*autre tiers* sera pris pour les frais des Officiers de justice..." Ainsi les avocats n'ont pas tout mangé...

\*\*\*

Le Conseil Souverain semble donc avoir exonéré les deux frères Jean-Baptiste et Nicolas Crevier, La Chêze etc... et ce type berrichon que nous connaissons bien et que le Père Zénobe enterrera, au Cap le 8 Janvier 1678 : BENJAMIN ANSEAU.

Celui-ci eut aussi son histoire de boisson. Benjamin Sulte la rappelle brièvement dans la *Revue Canadienne*, Avril 1908, page 354, et renvoie aux pièces du procès publiées dans *L'Union Libérale* de Québec, 7, 14, 28 Juin 1889.

Or, donc, le 2 Mars 1669, chez Jean Crevier, au Cap de la Madeleine, Maneville, Montigny et Anseau "buvaient par ensemble et le dit Anseau demanda au sieur de Maneville s'il voulait jouer une pièce de quarante sols."

Au jeu et à la boisson, la chicane prend. Benjamin Anseau, sieur de Berry attaque M. de Montigny et le compagnon de ce dernier, messire Charles du Jay, chevalier, seigneur en partie du Grand Rosoy vicomte de Maneville.

Ce fut Benjamin Anseau, auteur de la brouille, qui reçut les coups. Mais les gaillards, sans doute pour n'être pas compris des témoins de la scène, se querellaient en *langue anglaise*. Ce qui semblerait établir qu'ils appartenaient à cette bande de

chasseurs, voyageurs, traiteurs et coureurs de bois qui se formaient depuis deux ou trois ans pour vendre clandestinement des pelleteries aux Anglais.

Benjamin Anseau reçut donc la volée, et Madame Crevier fut priée de dire si elle voulait que l'on mit Anseau à la porte. Celui-ci, à son réveil, porta plainte et le procès s'instruisit devant Quentin Moral, sieur de Saint Quentin, juge prévost de la sénéchaussée du Cap de la Magdeleine. " Supplye humblement Benjamin Anseau, Sieur de Berry, demandeur et plaignant. . . "

Cet *humblement* et ce *plaignant* ne sont-ils pas savoureux ?? . . .

Les témoins furent nombreux et établissent, qu'au Cap, à cette époque, il y avait une bigarrure de Parisiens, Normands, bas-bretons, berrichons etc. . . .

C'est *Marguerite Hertel*, la femme de Jean Crevier.

C'est *Louise Le Loutre*, femme de Nicolas Crevier.

C'est *Marie Crevier*, femme de Nicolas Gastineau.

C'est *Paul Hubert*, natif de la paroisse Saint-Paul de Paris :

C'est *Jean Jacquet* dit Laverdure, de la paroisse St Lin de Nantes, et domestique de Jean Crevier etc. . .

C'est enfin *Félix Thunaye*, chirurgien du Cap qui avait soigné la figure quelque peu *blackaillée* du Sieur Benjamin Anseau.

\* \* \*

Nous avons donc, à cette époque, notre part de *coureurs de bois*. Ceux-ci, on le sait, furent le plus grand obstacle à l'oeuvre de la colonisation. Amoureux d'aventures ils se mirent à courir la forêt qui leur offrait la vie libre et les avantages de la traite.

Celle-ci, en effet, était très avantageuse. Quelque nombre de peaux qu'ils apportassent au magasin, ils avaient la certitude de les vendre à un prix sur lequel les tarifs défendaient de rien rabattre. Alors, pour s'emparer du précieux castor, ils allèrent joindre les sauvages dans la profondeur des bois.

Ces fuites causaient un grand dommage à la colonie, car il était facile d'abuser de l'insouciance de ces grands enfants que sont les Sauvages, et de leur goût effréné pour l'eau-de-vie.

Ce ci nous explique ces doléances présentées au Conseil Souverain, en février 1668.

“ Sur la requête présentée en ce Conseil par plusieurs des habitants des Trois-Rivières, *Cap de la Magdeleine* et Champlain, par laquelle ils exposent que, nonobstant les défenses... de traiter aux Sauvages des boissons enivrantes, plusieurs personnes de guerre et autres, ont eu la hardiesse d'en traiter en telle sorte qu'aux lieux de Montréal, Trois-Rivières, Champlain, *Cap de la Madeleine*, Batiscan et Ste Anne, depuis quelques mois en ça on a vu les Sauvages perpétuellement ivres et dans les derniers désordres que l'ivresse puisse produire, et que ces personnes ne se contentent pas seulement de traiter dans les habitations, en ce que lorsqu'ils ont vu les Sauvages s'éloigner pour faire leur chasse, ils n'ont pu s'empêcher de les aller chercher, sous divers prétextes : les uns d'aller à la chasse, les autres d'aller quérir de la viande ou chercher leurs dettes, si bien *qu'à peine y a-t-il une bande de sauvages dans les bois qui n'aie des français avec soi...* ”

Aussi, et c'est un sujet constant de doléances pour les missionnaires, par le mauvais exemple qu'ils donnent, les coureurs de bois compromettent l'oeuvre de la conversion et, ce qui est plus grave, par le développement de l'ivrognerie, accélèrent la destruction des races indigènes.

Le P. de Charlevoix S.J. en a fait la triste constatation dans la page que nous avons reproduite au No d'Avril de nos *Annales*.

L'époque où nous sommes est donc la plus fertile en coureurs de bois. Mais bientôt, et c'est tant mieux, ils auront quitté notre paroisse, car il est devenu rare le fameux castor qui abondait autrefois sur le Saint-Maurice. Il faudra aller le chercher jusqu'à l'Ouest du Lac Supérieur. Montréal deviendra alors le centre de leurs rendez-vous ; ils iront se cacher, dans l'île Perrot, dans l'habitation de Brussy, ancien lieu-tenant de Carignan. Ils seront cause de l'arrestation du trop fameux *Perrot* par le comte de Frontenac ; mais nous, nous en serons délivrés ; ce qui ne veut pas dire qu'il ne se boira plus de boisson au Cap...

Hélas !.....

## ST SAUVEUR

Notre petit garçon tomba bien malade, le docteur venait deux fois par jours déclarant la maladie très grave, alors nous nous adressâmes à Notre Dame du Cap et promîmes un pèlerinage de toute la famille, et offrande de \$1.20 pour 15 lampes pour les 15 mystères pour une neuvaine et de faire publier dans les Annales; il se rétablit très bien; je viens aujourd'hui m'acquitter de ma promesse et remercier N. D. du Cap, en lui demandant de nous continuer sa protection.—Dame T. R.—Abonnée.

---

AVIS IMPORTANT

Nous avons promis, comme prime pour 1913, un *paroissien* à chacun de nos abonnés.

Mais, par un fâcheux contre-temps, la librairie qui a reçu notre commande n'a pu nous la livrer à temps. Ce *petit paroissien* arrive, au moment où nous mettons sous presse cette livraison de mai.

Que nos abonnés nous pardonnent ce retard involontaire.

Ceux qui ont payé leur abonnement depuis janvier 1913, recevront ce *petit paroissien* à leur abonnement de 1914.

Nous l'enverrons aux autres quand nous recevrons leur abonnement.

---

BONS MOTS

1.—La foi donne en trois mots le secret de toute existence : c'est un devoir à accomplir, une douleur à porter, un apostolat à exercer. *Mgr Mermillod.*



MARGUERITE BOURGEOYS

# Les Supérieures Générales de la Congrégation Notre-Dame.

(suite)

---

## ONZIEME SUPERIEURE

Marie-Josephe Mauge-Garault, dite de l'Assomption.

1766-1772

En 1767 et 1771, la petite vérole apparaît de nouveau. En 1768, le feu éclate près la porte Saint-Laurent, vers 10 heures du soir, et ne peut être maîtrisé que le lendemain, à 5 heures, après avoir dévoré une centaine de bâtisses, y compris notre église, notre communauté, la chapelle Notre-Dame de la Victoire. Éveillées par le cri d'alarme : au feu ! au feu ! nos soeurs courent le danger d'être elles-mêmes la proie des flammes, et ne sauvent rien des effets de la maison. M. Favard, P. S. S. accourt à temps pour retirer le très Saint-Sacrement de leur église, et le transporter dans celle de l'Hôtel-Dieu. Le lendemain matin, elles sont conduites chez les religieuses par M. Montgolfier, Supérieur du Séminaire ; Soeur de Lestages y meurt ; soeur d'Ailleboust des Musseaux expire subitement à Lachine, où elle a été envoyée pour se remettre des fatigues de l'incendie. Pendant cinq mois, nos soeurs vaquent à l'enseignement dans la salle royale. Celles qui ne sont pas employées aux classes se rendent tous les jours sur les ruines de leur maison, tâchant de retirer des décombres ce que le feu a épargné, ferrures, métaux divers ; elles rentrent le soir ayant leurs habits trempés d'eau, et les reprennent le lendemain encore humides. Plusieurs contractent de graves infirmités ; ce que voyant soeur Mauge, elle propose aux novices d'entrer dans d'autres communautés, ou de retourner chez leurs parents. Mais, en dignes filles de Marguerite Bourgeoys, cette ardente amante de la CROIX. elles déclarent qu'elles veulent persé-

vérer jusqu'à la mort dans leur vocation, au prix de n'importe quels sacrifices.

Depuis le décès de Mgr. de Pontbriand en 1760, il y a eu vacance du siège épiscopal, M. Montgolfier est Vicaire Général pour Ville-Marie. Mgr Briand, élu en 1764, prend possession de sa charge en 1766. En 1768, S. G. visite Montréal, où on est à rebâtir la partie la plus nécessaire au besoin de la communauté. En attendant qu'on puisse rétablir l'église, on élève une chapelle en l'honneur du Sacré-Coeur de Jésus, tant pour remplir les intentions de Madame de Lestages qui a donné une somme à cet effet, que pour posséder le très Saint Sacrement qui les dédommagera abondamment de toutes leurs peines, et leur fera oublier toutes leurs détresses.

En 1771, on commence la reconstruction de l'église Notre-Dame de Bon-Secours, incendiée en 1754 ; la CROIX est plantée le 29 juin, même jour que celle de la première église, du vivant de notre fondatrice, 1675.

Soeur Maugue-Garault décède en 1785, âgée de soixante-quatre ans.

\* \* \*

#### DOUZIEME SUPERIEURE

Véronique Lestang, dite *Sainte-Rose*.

1772-1778—1784-1790

Le gouvernement a voulu imposer aux Canadiens le serment du *test* opposé à leur religion ; ils ont protesté énergiquement. L'ordonnance est suspendue, puis annulée, par l'attitude menaçante des États-Unis à l'égard de l'Angleterre. Après s'être érigés en Congrès, les Américains font appel aux Canadiens pour les engager à s'insurger avec eux contre la Métropole. Voyant leur appel sans résultat, ils arment leurs milices contre le Canada en 1775. Après avoir échoué devant Québec, ils se dirigent vers la Pointe-aux-Trembles, Neuville ; nos soeurs de cette Mission, les voyant venir, s'enfuirent dans les bois avec leurs pensionnaires. Lorsqu'elles reviennent, après le

départ des troupes, elles trouvent les murs de leur maison renversés ; tout est bientôt réparé, mais non sans qu'elles aient à s'imposer les plus dures privations. En dignes filles de Marguerite Bourgeoys, elles embrassent de bon coeur cette nouvelle CROIX de providence, comme un moyen de se renouveler dans l'esprit apostolique.

En 1784, Mgr d'Esgly remplace Mgr Briand ; Mgr Hubert lui succède en 1788.

Soeur Lestang meurt en 1810, à quatre-vingt deux ans.

\* \* \*

### TREIZIÈME SUPERIEURE

Marie Raizenne (Rising) dite *Saint-Ignace*.

1778-1784—1790-1796

Pendant la supériorité de soeur Saint-Ignace la grande épreuve du pays en général, et des communautés religieuses en particulier, est la disette des prêtres. Les Pères, Récollets et Jésuites, ont été supprimés ; il ne reste plus que deux des anciens Messieurs du Séminaire et le gouvernement Britannique s'oppose fortement à ce qu'on fasse venir des prêtres de France... de sorte qu'on est à la veille de voir la religion s'éteindre, à mesure que les derniers viendront à mourir. La révolution française, si désastreuse d'ailleurs, modifie les idées du gouvernement anglais au sujet du clergé catholique ; et nous vaut douze ecclésiastiques distingués, exilés de leur patrie pour leur attachement à la foi.

Soeur Saint-Ignace décède en 1811, âgée de soixante-quinze ans.

## QUATORZIEME SUPERIEURE

Marie-Louise Compain, dite *Saint-Augustin*

1796-1808—1814-1819

L'église du Canada est en deuil, et notre communauté entre pour une large part dans l'affliction générale ; car Mgr. Hubert, décédé en 1797, s'est montré ami sincère de notre oeuvre. Mgr Denaut lui succède ; et en 1806, Mgr Plessis monte sur le siège épiscopal. Ce grand prélat continue l'action de ses prédécesseurs, défendant avec fermeté les droits de la sainte Eglise. Peu à peu, le gouvernement laisse liberté entière à l'administration religieuse.

En 1803, le feu détruit l'église des Pères Jésuites et le collège Saint-Raphael, installé dans le château Vaudreuil.

En 1817, première société financière. L'année suivante, cette société est incorporée sous le nom de Banque de Montréal. A la suite de plusieurs vols, le parlement adopte un Acte pourvoyant à la pose de lampes dans les rues et à la création d'une garde de nuit.

Soeur St Augustin décède en charge, en 1819, à soixante-treize ans.

\* \* \*

## QUINZIEME SUPERIEURE

Madeleine Desrousselles, dite *La Nativité*.

1808-1814—1819-1822

Ce règne a pour principale épreuve la guerre de 1812, déclarée par le Congrès de Washington à l'Angleterre, et dont le Canada est victime. Vers le milieu de novembre, on apprend que les troupes marchent sur Montréal. M. d'Eschambault, parent d'une de nos soeurs et chef des différents corps de milice du district, se rend au Séminaire. C'est un samedi, dans la soirée, M. Roux est couché. " Levez-vous promptement, M. le Supé-

rieur, dit l'officier, l'ennemi est à nos portes. Faites cette nuit même, une circulaire, afin qu'elle puisse être lue au prône demain dans toutes les églises. " M. Roux écrit à l'instant des paroles sublimes qui, le lendemain, produisent le plus puissant effet. De 1812 à 1814, les Canadiens font des prodiges de valeur, dont le plus remarquable est la victoire de Châteauguay, où trois cents voltigeurs, déterminant la retraite de quinze mille à seize mille hommes, font échouer le plan d'invasion. La paix est signée à Gand, en 1814.

De 1819 à 1822, l'antagonisme parlementaire, assoupi pendant la guerre, reprend une nouvelle intensité.

Soeur de la Nativité décède en 1822, à soixante-quatre ans.

\* \* \*

### SEIZIÈME SUPÉRIEURE

Victoire Beaudry, dite *de La Croix*

1822-1828

Les événements politiques s'enveniment de plus en plus, les Haut-Canadiens voulant réduire à l'impuissance les Canadiens-français. Ceux-ci combattent vaillamment pour leur langue et leur religion.

Le règne de ma soeur de la CROIX est marquée par un grand événement. Le Rév. Père Vincent, trappiste de Tracadie, dans la Nouvelle-Écosse, ayant demandé deux ou trois soeurs de la Congrégation, afin d'y fonder une mission de leur institut, M. Roux répond que la communauté de Ville-Marie ne peut se charger de cet établissement ; mais qu'elle recevra volontiers dans son noviciat deux ou trois sujets de la Nouvelle-Écosse, pour les former à l'esprit et aux fonctions de l'institut. Il ajoute que la communauté se chargera avec plaisir de toutes les dépenses nécessaires à leur entretien pendant le noviciat. Ce religieux envoie donc trois vertueuses filles, déjà éprouvées pendant plus de trois ans, et qui répandent une grande édification parmi les novices par leur piété, leur humilité, leur simpli-

cité, leur obéissance, leur esprit de mortification, leur exactitude à tous les points de la règle. Ayant des talents et un grand désir d'apprendre, elles font des progrès remarquables dans l'instruction, et se rendent parfaitement capables de former la jeunesse. L'année suivante, P. Vincent vient les visiter à Ville-Marie ; les trouvant déjà en état de remplir ses vues, il les ramène dans sa mission. Là, il les place dans une petite maison pour les former à la vie religieuse ; et, après quelques années d'épreuve, les admet à la profession des voeux simples du tiers-ordre des trappistes. Elles vivent en communauté, édifiant le peuple, instruisant gratuitement les jeunes filles des pauvres habitants de ces lieux, et cultivant une certaine étendue de terrain, dont elles distribuent le produit aux indigents. Quel magnifique hommage à la Croix !

Soeur de la Croix décède en 1846, âgée de soixante-quatre ans.

\* \* \*

#### DIX-SEPTIÈME SUPERIEURE

Marie-Catherine Huot, dite *Sainte-Madeleine*

1828-1840—1843-1849—1855-1861.

Décédé 7 janvier 1861.

A l'avènement de Mère Sainte-Madeleine, le pays est en pleine effervescence politique. Des requêtes, couvertes de quatre-vingt milles signatures, sont parties pour Londres demandant justice. En conséquence, le gouverneur Dalhousie est rappelé, et l'administration du Canada est confiée à Sir James Kempt, 1828-1830. Dans cet intervalle, l'église Notre-Dame actuelle est ouverte au culte. La CROIX en est bénite le 5 novembre 1828, après vêpres de la paroisse, pendant la procession du Saint Rosaire. Le 7 juin 1829, le saint sacrifice y est offert pour la première fois ; et le 15 juillet de la même année, la première grand'messe y est chantée par Mgr.

Lartigue, en présence de Sir James Kempt, digne représentant de notre roi.

Avec Lord Aylmer, les difficultés politiques dégénèrent en aigreur ; et la chambre adopte 92 résolutions, renfermant les griefs dont on a à se plaindre. Le parlement impérial laisse au bureau colonial la solution de cette affaire ; ce qui amène les malheureux troubles de 1837. En 1838, la cause des Canadiens-français doit succomber. Sir John Colborne fait juger les prisonniers politiques par une Cour martiale ; treize victimes montent sur l'échafaud, les autres sont condamnées à la déportation. Tous leurs biens sont confisqués. Bientôt après, le parlement impérial vote le Bill d'union entre le Haut et le BasCanada, malgré les pétitions du clergé catholique.

En 1840, Mère Sainte-Madeleine laisse le gouvernement de la communauté, conformément à la règle. Réélue plusieurs fois, elle est supérieure officielle vingt-quatre ans ; mais pendant plus de quarante ans, elle guide sûrement ses collaboratrices. Ce sont :

Dix-huitième supérieure : Françoise Huot, dite Sainte-Gertrude, 1840-1843 ; décédée en 1850. Dix-neuvième supérieure : Marie-Louise Dorval, dite Sainte-Elisabeth, 1849-1855, décédée en 1866. Vingtième supérieure : Sophie Mignault, dite Saint-Bernard, 1861-1864 ; 1882-1885, décédée en 1890. Vingt-unième supérieure : Mary. Ann. Gibson, dite Sainte-Ursule, 1864-1870 ; décédée en 1897.

Mère Sainte-Madeleine excelle en prudence ; et son règne prouve combien saint Thomas d'Aquin avait raison de mettre cette vertu au premier rang pour ceux qui gouvernent. Cette prudence, accompagnée d'humilité, la porte à s'effacer constamment, pour donner libre expansion à toutes. Aussi, que de femmes supérieures de son temps ! il n'y en a point d'inférieures. Chacun se dévoue en sa branche, toute à son aise, sous le regard maternel. Le nombre des sujets étant alors limité à quatre-vingts, celles qui entrent sont des choisies entre mille. Citons-en quelques-unes. Margaret McComb, Sainte-Scholastique, institutrice distinguée, Maitresse des Novices, Conseillère.

Catherine Cagger, La Nativité, directrice au vieux pensionnat, fondatrice de Villa-Maria et du Mont Ste Marie. Marie Chicoine, S. Simon, Maîtresse des Novices, Assistante. Henriette Dufresne, S. Michel, premier professeur de musique dans l'institut, Maîtresse des Novices, Assistante.

Annie Derragh, S. Gabriel, institutrice au vieux pensionnat, fondatrice de l'académie Saint-Denis et du pensionnat d'Ottawa.

Aurélié Chénier, Saint-Victor, première directrice générale des études, Maîtresse des Novices, Assistante. Supérieure Générale 1870-1882.

Marie-Anne Lemoine, Saint-Georges, Maîtresse des études, Maîtresse des Novices, Supr. à S. Roch, Québec.

Marie-Louise Esther Regnault, Française distinguée venue à Montréal en 1837 avec sa famille, son père ayant été recommandé par le gouvernement français pour venir donner l'élan aux écoles normales en Canada.—Première secrétaire, artiste en tout genre, fondatrice de l'ancienne Académie Sainte-Catherine.

Mary Donally, Sainte-Providence, venue d'outre-mer avec une instruction des plus complètes, institutrice au vieux pensionnat, supérieure à Villa-Maria, à l'Académie Saint-Denis.

Les soeurs ci-dessus sont employées principalement à la maison-mère ou au pensionnat de la ville. Qu'il est respectable, notre vieux pensionnat, aux murs tout imprégnés de vertus héroïques! Quelle vigilance, quel tact, ne faut-il pas aux maîtresses pour maintenir les coeurs en parfaite harmonie à cette époque troublée de notre pays! Les élèves sont de toute nationalité, leurs familles appartiennent à des partis politiques opposés. Parmi les Américaines, il y a des protestantes, dont les préjugés sont bien vite dissipés en constatant le bon esprit qui règne dans cette maison; elles se convertissent. Il faut des connaissances pour pouvoir répondre aux mille questions de controverse qui nécessitent ces conversions. On trouve des détails à ce sujet dans "*Les jeunes converties*." (Barlow).

Et les soeurs missionnaires, qu'elles sont admirables de zèle! les directrices de Missions, qu'elles sont imposantes! Quand vient la retraite annuelle, elles accourent joyeuses à la voix

de l'obéissance, et se font un devoir de remplacer les novices au chœur de chant, à l'office, à la lecture et au service du réfectoire. Quand leur temps de mission est fini, après avoir salué respectueusement la Communauté, elles présentent leur clef de valise à la supérieure, la priant de voir s'il n'y aurait pas quelque chose d'inutile ou de superflu. Citons quelques supérieures locales défunttes ;

Soeurs S. Hyppolite (Labrecque) S. Alexandre (Dees) Ste Barbe (Graton) S. Colomban (Comyns) Sainte-Luce (Pion) Saint Alexis, (Beaubien) S. André, (Marchessault). Sainte-Angèle (Denis), Saint-Gilbert (Ducharme), Saint-Paul (Laurier), Sainte-Françoise (Bourke), Soeur de la Visitation (Lécuyer), Sainte-Joséphine (Mc Girr). Quelques-unes de celles-ci ont plus tard fait partie de l'administration générale ; mais le cadre que je me suis tracé ici ne dépasse pas l'ancienne maison.

En retraçant cette phalange de femmes distinguées, en rappelant à notre mémoire bien d'autres qui leur ressemblent, nous ne pouvons nous expliquer comment on ose quelquefois appeler les femmes de cette époque des illettrées. Illettrées ! les anciennes Mères que nous avons connues, non ! pas plus que notre fondatrice et ses dignes compagnes ; ces Françaises du grand siècle de la Belle France ; ces émules de Mère de l'Incarnation, de Madame de la Peltrie, de Madame de Miramion, de Marie Leczinska ; ces admirées des princes de France. Les évêques du Canada, des nobles fils de M. Olier, les Tronsons de Bretonvilliers, Douart, de Casson, de Belmont. Nos mères avaient de vastes intelligences et de grandes âmes ; conscientes de leur immortelle destinée, elles ne se gaspillaient à rien de ce qui eût pu les détourner de l'UNIQUE nécessaire, rien de ce qui n'eût pas eu un but vraiment spirituel. Une de leurs maximes était, qu'il ne faut pas se livrer aux sciences humaines, mécaniques, d'agrément, mais s'y prêter seulement, selon les besoins, pour le service du prochain. En elles toutes, et en chacune d'elles, les sciences religieuses, grammaticales, littéraires, mathématiques, etc, ne laissaient rien à désirer. Leur devise était : *Sursum corda*.

Avec l'érection du siège épiscopal, Montréal entre dans une

ère nouvelle. Le premier évêque, Mgr Lartique, est un prêtre de Saint-Sulpice ; il a pour secrétaire Mgr Bourget, qui lui succède, tous deux prennent nos plus chers intérêts. Dans sa première visite pastorale, Mgr. Bourget est très édifié de trouver l'esprit primitif si en vigueur, malgré le malheur des temps. Tout est pauvre, en fait de meubles, nourriture, vêtements. Bien que la communauté soit, à cette époque, plus à l'aise qu'elle ne l'a jamais été, ses rentes de France, supprimées depuis la révolution, venant de lui être restituées, elle est demeurée toute simple, et emploie ses biens à secourir les malheureux, aussi bien qu'à favoriser la construction d'églises catholiques aux États-Unis.—Les règles, acceptées par nos mères en 1698, n'ont jamais été imprimées ; elles le sont à l'évêché, et chaque soeur en reçoit un exemplaire.—Le nombre des sujets devient illimité.—Par suite d'incendies répétées, la Communauté ne possède pas un mot d'annales, les seuls détails sur notre passé étant consignés dans les ouvrages de MM. Glandelet, de Belmont, Montgolfier. Monseigneur conseille à Mère Sainte-Madeleine d'écrire ces souvenirs.—En général, Monseigneur trouve plutôt à mitiger qu'à réformer ; mais les adoucissements que S. G. impose ne nuiront point à l'esprit de l'institut... toujours il se maintiendra par le signe vainqueur. Un nouveau genre de martyre lui incombe ; non plus celui des Iroquois, à certains intervalles ; non plus celui des guerres, temporaire ; mais celui, à tout instant, de travaux laborieux et pénibles ; d'une charité patiente, persévérante, universelle. Le nombre des missions augmente ; chacune, le plus souvent, ne possède que deux soeurs, dont l'une vaque à tous les travaux matériels, et l'autre donne l'instruction. A la ville, outre le pensionnat et deux classes adjacentes gratuites, nos soeurs sont encore chargées de cinq écoles ouvertes depuis quelques années par les Messieurs du Séminaire, quartiers Sainte-Marie, Saint-Laurent, Saint-Antoine, Saint-Joseph, de Bon-Secours. La population a doublé depuis la fondation de ces écoles, qui sont devenues encombrées ; on compte jusqu'à cent élèves, et même plus, dans une seule classe, la Congrégation étant alors l'unique corps enseignant pour les filles. Les maîtresses de ces maisons sont de respectables anciennes, retirées des missions pour cause d'in-

fermité. Qu'il est beau de les voir, chaque matin, après avoir fait l'oraison et entendu la sainte messe sur des bancs étroits, sans dossier, prendre un petit déjeuner à la hâte pour ne pas faire attendre la voiture ; puis s'embarquer, canne en main, panier et chaudière au bras contenant le diner. On leur adjoint des novices, dont elles prennent un soin tout maternel, jusqu'à leur porter de la tisane au dortoir du noviciat, le soir. Citons quelques-unes de ces vraies apôtres :

Soeurs Saint-Roch (Derome) Saint-Patrice (Connolly) St Hubert (Bastien) Saint-Basile (de Beaumont) Saint-Raphael (Martineau) Sr François X. (O'Donogehu) Ste Philomène (Couillard) Sainte-Agnès (Rossiter) Saint-Zotique (Beaudin).

En peu d'années, les choses s'améliorent. Mgr Bourget appelle dans son diocèse plusieurs communautés de France, et fonde des instituts nouveaux. Les écoles gratuites subissent le contrôle du gouvernement, qui nomme des commissaires sous un surveillant général. Le premier surintendant de l'éducation est Docteur Meilleur, le deuxième, Honorable Chauveau, tous deux amis sincères de notre Congrégation. Cela n'empêche pas les croix de la providence ; elles sont nombreuses, et trouvent nos mères toujours résignées, toujours sublimes. Quatre fois, de 1832 à 1854, le choléra asiatique fait ses ravages au pays. Quatre fois, de 1844 à 1856, des incendies éclatant dans la ville, menacent notre maison. Notre couvent de Boucherville est détruit par le feu en 1843. Des inondations se produisent à diverses époques.

En 1869, Mère Sainte-Madeleine touche à sa fin, et les soeurs sont dans une grande anxiété au sujet des élections générales de la communauté qui doivent avoir lieu l'année suivante. Quelques-unes l'ayant consultée, elle répond : " Celle qui possède mieux l'esprit de notre fondatrice, c'est ma soeur Saint-Victor." Celle-ci, en conséquence, réunit tous les suffrages, et justifie pleinement les espérances que l'on a mises en elle. Née Aurélie Chénier, elle a crû à l'ombre de la Croix dès sa plus tendre enfance. Unique enfant du capitaine Victor Chénier, commandant le " Charlevoix ", elle a failli périr dans l'incendie de ce bateau. Elevée sérieusement par sa Mère, dame Théotiste Brodeur, elle tient fidèle compagnie à sa respectable aïeule pa-

ternelle, aveugle ; lui faisant des lectures et la guidant pour de petites excursions autour du logis. On sait le rôle qu'a joué le Dr Chénier pendant les troubles de 1837 ; c'est son oncle. Mgr Plessis, pour calmer l'ardeur des patriotes qui leur est si fatale, a dû les condamner. Ses paroles, cruellement commentées par le parti opposé, résonnent comme des dards aux oreilles des familles déjà si éprouvées, et leur percent le coeur " Les patriotes sont des réprouvés ", disait-on. Pauvre Madame Chénier, mère, verse des larmes en abondance. En vain la petite Aurélie essaie de la calmer ; toutes deux s'épanchent au pied du crucifix.

Mère Saint-Victor est la dernière supérieure qui ait arrosé de ses sueurs et de ses larmes notre cher terrain primitif. *Vingt deuxième* depuis l'origine, elle règne de 1870 à 1882, et inaugure notre maison-mère de Villa-Maria. Elle y décède en 1890, laissant en pleine vigueur l'esprit de notre Vénérable Fondatrice, qui lui a été remis intact.

\* \* \*

Des 1560 soeurs dont se compose aujourd'hui notre institut, cent cinquante ont eu le privilège de vivre sous les jugs délicieux dont je viens de tracer une légère esquisse. Dix-neuf sont octogénaires ; quatre-vingt-une septuagénaires et les autres sexagénaires. Ce sont des reliques, offrant l'exemple de toutes les vertus, et transmettant aux jeunes l'esprit primitif de notre Institut, qui n'est autre que celui du Christianisme.

Pour me conformer à un avis que S. S. Léon XIII donnait à l'archiviste du Vatican, "*de ne rien publier postérieur à une certaine époque*", Je m'abstiens de parler des supérieurs contemporaines. Quand elles seront entrées dans le domaine du passé, leurs actes parleront pour elles.

Voici les noms :

- Sophie Dubuc, dite Saint-Jean de la Croix, 1885-1891.
- Adelaïde Pelchat, dite Saint-Jean-Baptiste, 1891-1897.
- Philomène Lesieur, dite Sainte-Sabine, 1897-1903.

Pulchérie Cormier, dite Saint-Anaclet, 1903-1912.

Puisse ce faisceau de CROIX, comme autant de bouquets de myrrhe cueillis au parterre de la Congrégation Notre-Dame de Montréal, à travers deux siècles et demi, être agréable à Notre-Dame du Rosaire, en ce seizième Centenaire du triomphe de la Croix.

IN HOC SIGNO VINCES.

---

### Une Première Communion a Cinq Ans.

---

Une petite Napolitaine de trois ans brûlait du désir de recevoir Jésus dès qu'elle connut sa présence dans l'Eucharistie.

Elle ne pouvait rencontrer un prêtre sans le supplier de lui donner la sainte communion.

On la conduisit à saint Alphonse de Liguori. Alors il se mit à interroger l'enfant sur les vérités de la foi et, la trouvant très instruite, il lui dit de prier Dieu pour les pauvres pécheurs, surtout pendant le *saint Sacrifice, après l'Élévation*. En ce moment elle devait conjurer le Père Éternel pour l'amour de Jésus-Christ de pardonner aux pauvres pécheurs ! Il lui permit de communier à cinq ans et dit à un de ses religieux : " Oh ! qu'il vaut mieux donner la sainte communion à cet ange qu'à tant de chrétiens dont le coeur est plein d'iniquités."

---

### BONS MOTS

2.—Ne crois pas tout ce que tu entends, ne dis pas tout ce que tu sais, ne donne pas tout ce que tu as, ne regarde pas tout ce qui te plaît, ne désire pas tout ce que tu vois, ne fais pas tout ce que tu veux.

R. P. Weiss.



## Le Dernier Moine de Saint-Aubin.

---

L'abbaye de Saint-Augustin était riche. Quand vint la Révolution, les moines n'émigrèrent pas. Ils étaient peu nombreux et ne remplissaient qu'une aile de leur vaste monastère. où les cellules se suivaient, toutes ouvertes sur le même corridor. Une nuit d'hiver, les révolutionnaires firent invasion chez ces pauvres religieux trop confiants. Sans autre forme de procès, ils les massacrèrent, à l'exception d'un seul, le plus jeune, qui' occupant la cellule la plus éloignée, put échapper avant qu'on arrivât jusqu'à lui.

Lorsqu'il eut fait quelques pas hors de la clôture, le jeune religieux pensa qu'on le trouverait aisément et que ce n'était pas la peine de fuir ni de conserver sa vie. Il se mit à genoux, attendant les assassins. Cependant, les assassins ne vinrent pas. Au bout de quelques heures, saisi de froid et tourmenté par la faim, le moine se releva et se mit tranquillement en quête d'un refuge. Il trouva une chaumière dont les habitants le tinrent caché tout le temps de la persécution. Quand il eut un peu de sécurité, il revint à l'abbaye. Depuis la nuit du massacre elle était déserte, défendue par la terreur ; personne n'y avait osé entrer. Le religieux trouva les restes de ses frères à la place où les assassins les avaient laissés. Il leur donna la sépulture. Ensuite il s'établit dans sa cellule. Il vécut là de longues années, avec quelques anciens serviteurs, revenus comme lui. Il faisait les offices monastiques et se considérait comme seigneur et maître de tous les domaines que la communauté n'avait pas régulièrement et volontairement aliénés. Quand on chassait dans la forêt sans sa permission, il protestait contre cette usurpation de son droit de propriété. Le dernier moine de Saint-Aubin était un homme d'aspect sévère, qui parlait peu, et que l'on voyait encore plus rarement sourire.

Un soir, deux voyageurs, surpris par un effroyable orage, se réfugièrent à l'abbaye. Le moine averti par ses serviteurs, vint au-devant d'eux et leur rendit en personne les devoirs de l'hospitalité, comme il avait d'ailleurs coutume. L'un des deux voyageurs était un homme d'un certain âge, d'assez mauvaise figure, et qui paraissait préoccupé et presque craintif ; l'autre était son fils, garçon de vingt ans. Après qu'ils eurent bu et mangé et qu'ils se furent réchauffés auprès d'un bon feu, le père parla de reprendre sa route. L'orage continuait : le religieux leur conseilla de passer la nuit. C'était l'avis et le désir du jeune homme.

— Mon père ne voulait pas entrer, dit-il en souriant ; il craignait un mauvais accueil, et c'est presque malgré lui que j'ai heurté à la porte de l'abbaye.

— Il est vrai, reprit l'autre, et je suis très reconnaissant de la bonne hospitalité que l'on nous donne. Néanmoins je ne voudrais point passer la nuit ici.

Il avait l'air contraint et effaré, et balbutiait avec effort plutôt qu'il ne parlait. Le moine insista.

— Vous ne gênez point, dit-il, nous avons des chambres vides. On a fait de la place ici. Sous la Révolution....

— Oui, oui, se hâta-t-il d'ajouter ; et le bruit furieux du vent lui coupèrent la parole. Il pâlit. Le moine le regarda avec attention....

— Vous entendez, mon père, dit le jeune homme ; que deviendrons-nous sur les chemins par ce temps et à cette heure ?

— Quelle heure est-il donc ? dit l'homme, de plus en plus pâle.

En prononçant ces mots, il tira machinalement sa montre. Le moine étendit la main et prit avec une sorte d'autorité cette montre qu'il croyait reconnaître. C'était celle qu'il avait laissée dans sa cellule en fuyant les assassins. Il la rendit sans manifester aucune émotion.

— Restez ici, dit-il au jeune homme. Couchez-vous et reposez tranquillement dans ce lit, qui fut celui du dernier abbé de Saint-Aubin. Vous, ajouta-t-il en s'adressant au père, venez avec moi ; j'ai une autre chambre où peut-être vous pour-

rez dormir.

Il parlait d'une voix si grave et d'un visage si imposant, que l'homme à qui il s'adressait se leva, prêt à le suivre, sans objecter un mot. Le moine le conduisit à l'extrémité du corridor, dans sa propre cellule, celle d'où il avait fui la nuit du massacre.

—Ici, dit-il au voyageur, le repos pourra vous être moins difficile... Il n'y a pas eu de sang versé.

L'homme tomba à genoux. Le dernier moine de Saint-Aubin lui donna sa bénédiction.

—Dormez, mon frère.

Et il le laissa.

LOUIS VEUILLOT.

---

### BONS MOTS

6.—Toute la vie morale sort de l'éducation comme la fleur sort de la tige, à la condition que l'éducation soit chrétienne et religieuse.

7.—Ce n'est pas Dieu qui manque à l'homme, c'est l'homme qui manque à Dieu.

*Lacordaire.*

9.—Dans toute choses, prenons toujours le parti que nous prendrions au moment de la mort.

*S. Aphonse de Liguori.*

10.—Le contentement voyage rarement avec la fortune, mais il suit la vertu jusque dans le malheur.

*Marie de Leccinska.*



EN MAI

# LE CHEMIN DE LA CROIX

Quand paraîtra cette livraison de *mai*, les visites et les pèlerinages auront recommencé au Cap de la Madeleine. Nous aurons alors à allonger la liste de nos bienfaiteurs.

Mais, vous voyez qu'elle est déjà belle la liste de ceux qui nous ont adressé leur offrande du 25 février au 25 mars 1913 :

Dame B. Morinville : Champlain : 25cts.  
Honoré Fauteux : St Cuthbert : 50cts  
Raoul Leblanc : Chisholm : \$1.00  
Dame A. Bl. : Montréal : 50cts  
Dame Samel Boisvert : Biddeford : 50cts  
Dame Olivier Besner : Dalhousie Sta : 50cts  
O. Champagne : Montréal : \$10.00  
Delle Annie Gagné : Providence : 40cts  
Delle Aurélie Lanouette : Ste Anne de la Pérade : \$1.50  
Dame Honoré Sauvageau : Lowell : 25cts  
Dame Cordélie Lafontaine : Berthierville : \$2.00  
Une abonnée : Champlain : 25cts  
Delle Hélène M. Deschênes : St Damase des Aulnaies : \$1.25  
Dame L. A. Turcotte : Acton Vale : \$1.00  
Dame John Nicholson : Hull : 50cts  
Dame Amédée Bergeron : St Léonard : 50cts  
Alphonse Bachaud : Legal : 50cts  
Un abonné : Lamoureux : 75cts  
Une personne des Trois-Rivières : \$5.00  
Jos. Breault : Breault Mill : \$1.00  
Abonné : St Marc des Carrières : 30cts  
Dame F. X. Moreau : St Gabriel : 50cts  
Dame Noé Paillé : St Alexis : 50cts  
Dame Donat Pepin : St Paul de Chester : 25cts  
Anonyme : Grand-Mère : \$1.00  
Un bienfaiteur : \$50.00  
Dame P. Martin : Maisonneuve : \$1.00  
Chs. Fortier : Doreil : \$1.00  
L. A. Jutras : La Baie : 25cts  
Delle Alma Lagacé : St Pascal : \$1.00  
Abonnée : St Joseph : \$1.00  
Dame A. C. : Montmagny : \$1.00  
Angéline Dubois : Woonsocket : 40cts  
Abonné : Batiscan : \$1.00

Dame A. Blais : Hochelaga : 50cts  
Dame A. J. Sabourin : St Rédempteur : 50cts  
H. L. : \$1.00  
Anonyme : St Eugène : 25cts  
Abonnés : Manchester : \$1.80  
Vincent Paquette : St Eustache : 50cts  
Thomas Breton : St Michel : \$1.25  
Anonyme : \$1.00

---

### CE QUE C'EST QU'UN CURE, DIT LAMARTINE

---

Il est un homme dans chaque paroisse qui n'a point de famille, mais qui est de la famille de tout le monde : qu'on appelle comme témoin, comme conseil ou comme agent dans tous les actes les plus solennels de la vie civile ; sans lequel on ne peut naître ni mourir ; qui prend l'homme au sein de sa mère et ne le laisse qu'à la tombe ; qui bénit ou consacre le berceau, la couche conjugale, le lit de la mort et le cercueil ; un homme que les petits enfants s'accoutument à aimer, à vénérer et à craindre ; que les inconnus mêmes appellent "mon père", aux pieds duquel les chrétiens vont répandre les aveux les plus intimes, leurs larmes les plus secrètes ; un homme qui est le consolateur par état, de toutes les misères de l'âme et du corps, l'intermédiaire obligé de la richesse et de l'indigence ; qui voit le pauvre et le riche frapper tour à tour à sa porte, le riche pour y verser l'aumône secrète, le pauvre pour la recevoir sans rougir ; qui n'étant d'aucun rang social tient également à toutes les classes : aux classes inférieures par la vie pauvre et souvent par l'humilité de la naissance, aux classes élevées par l'éducation, la science et l'élévation de sentiments qu'une religion philanthropique inspire et commande : un homme qui sait tout, qui a le droit de tout dire, et dont la parole tombe de haut sur les intelligences et sur les cœurs, avec l'autorité d'une mission et l'empire d'une foi toute faite ! Cet homme, c'est le curé.



..REVUE CANADIENNE s Mars 1913.—E. Gouin : La semaine sociale.—Père Hugolin : Mon cimetière.—Hector Filiatrault : Nos amis les Canadiens. — Emile Chartier ; Mouvement des idées. — Docteur B. : Causerie médicale.— Thomas Chapais : A travers les faits et les oeuvres : Elie J. Auclair : Chronique des Revues.

\* \* \*

Procurez-vous les "*Débuts d'un Evêque missionnaire*" vous le recevrez franco pour 15 sous.

\* \* \*

*BULLETIN DU PARLER FRANÇAIS*.—Sommaire de février 1913. —Gustave Zidler : Une Soirée de la Canadienne.—L. A. Prud'homme : Situation juridique de la langue française au Manitoba.—Abbé L. A. Groulx : La leçon des érables.—V.P. Jutras : La maison de mon grand-père.—Le comité : Lexique canadien-français.—Bulletin—Revue—Journaux—Glanures.

\* \* \*

D. VIEILLARD-LACHARME : L'Eglise catholique aux premiers siècles.

1 volume de 400 pages : prix 60cts.—L'auteur que nous avons déjà recommandé à nos lecteurs, considère "comme un devoir de présenter aux âmes l'exposition d'une doctrine pure de tout alliage, d'un catholicisme qui plonge ses racines dans l'Évangile non adultéré par les commentaires des sophistes, qui, enfin, s'élève sur la souche romaine et s'y épanouisse en fleurs et en fruits de vie sous les rayons bienfaisants du soleil de justice et de vérité."

Ce programme, nos lecteurs le trouveront réalisé dans ces 7 conférences données à Rome, à St Louis des Français, pendant le carême de 1912.

Chez Téqui, 28 Bonaparte, Paris.

\* \* \*

*ABBE CHARLES GRIMAUD* : Défendons-nous.

1 volume de 250 pages—chez Téqui ; prix 40 sous.

De charmantes histoires très bien contées nous apprendront comment nous pouvons et nous devons nous défendre contre :

L'impiété et la mauvaise presse ;

L'école laïque et la dechristianisation de la famille ;

Les entraînements du jour et les préjugés ;

L'apathie sociale, le socialisme et la désertion des campagnes.....

\* \* \*

*ABBE HENRI LE CAMUS* : La Vocation ecclésiastique.

1 volume de 130 pages ; prix 25 sous : chez Téqui.

L'auteur vise à une oeuvre pratique ; travailler au recrutement sacerdotal. Son désir est d'attirer l'attention de ses confrères sur deux points : discernement et culture des vocations.

Les curieux de polémique y trouveront même une juste mise au point des controverses auxquelles est resté attaché le nom du chanoine Lahitton.....

---



## Prières et Actions de Graces

**AVIS IMPORTANT :—**Les personnes qui désirent la publication de leurs actions de grâces sont priées de les écrire sur une feuille séparée, et de n'écrire que sur un seul côté de la feuille.

St Grégoire : Depuis 13 ans, je souffrais de l'eczéma. Après avoir employé tous les remèdes imaginables, il me vient à la pensée d'avoir recours à Notre Dame du T. S. Rosaire lui promettant de faire publier ma guérison dans les Annales. Je fis d'abord un pèlerinage au Cap au mois d'Août 1911 et j'ai commencé à apercevoir un soulagement trois mois après. Depuis lors je n'ai plus senti la moindre douleur.—M. H. P.—Woonsocket : Mille remerciements à N. D. du Rosaire pour la guérison de ma fille : je demande encore certaines grâces particulières.—Dame Caron.—Champlain : Off. 50cts en remerciements à Notre Dame du Rosaire pour grâce obtenue.—Enfant de Marie.—Montréal : Off. \$1.00 promise aux Stations si la Ste Vierge me soulageait dans une toux.—Abonnée.—Je vous envoie ci-inclus 50 centins pour faire dire une basse messe en actions de grâces.—Une abonnée.—Limoulou : J'ai promis à N. D. du S. Rosaire \$1.00 et de faire insérer dans les Annales si elle me préservait du rhumatisme cet automne, j'ai été exaucé et j'accomplis ma promesse.—J. P.—Taylord : Mon gendre bien malade a pris beaucoup de mieux après promesse de basse messe, recommandation à la Sainte Vierge, et de publication.—Merci à N.D. du T. S. Rosaire pour bien des faveurs obtenues entr'autres une préservation spéciale au moment d'un accident.—A. Giasson.—Bertherville : Veuillez publier mes meilleurs remerciements à N. D. du T. S. Rosaire et à N. D. d'Afrique pour une guérison d'inflammation de poumons. Après une nuit cruelle je promettais un don et publication à N. D. du Rosaire et à N. D. d'Afrique pour être mieux le lendemain. Il était 9 heures du matin, à 11 hrs la fièvre tombait et vers 5 hrs je pouvais respirer librement.—Abonnée.—Hamelin : J'obtins un grand soulagement dans une maladie souffrante après promesse de messe basse, et de 2 lampes au Sépulchre.—St Henri : Veuillez publier mes remerciements pour une grâce obtenue, il y a déjà longtemps.—A. P.—Off. \$5.00 pour grand'messe et messes perpétuelles pour grande faveur obtenue.—Manchester : Off. \$1.00 pour remercier N. D. du Rosaire pour grâce obtenue.—Abonnée.—

St Isidore : Mille remerciements à N. D. du Rosaire pour guérison d'une plaie à la jambe, après promesse d'abonnement.—F. X. Soucy.— Québec : Veuillez publier faveur obtenue de St Antoine, St Joseph et les âmes.—Abonnée.—Berryer : Off. d'abonnement en reconnaissance de faveurs obtenues.—Dame J. A. Lord.—Lévis : Off. d'abonnement et 75cts pour faveur obtenue.—Dame J. H. C.—St Camille : Mille remerciement à Notre Dame du Rosaire pour guérison après promesse de le faire publier dans les Annales ainsi que plusieurs grâces obtenues par son intercession.—Une abonnée.—Montréal : Veuillez s'il vous plaît publier dans les Annales ce qui suit : Sincère remerciements à Notre Dame du Rosaire pour avoir préserver mon bébé de la coqueluche après promesse de publier.—Mde Arthur Davignon.—Warwick : Vous trouverez joint à ce billet 25cts comme remerciements pour faveur obtenue avec promesse de faire inscrire dans vos Annales.—Une institutrice.—Champlain : Ci-inclus \$1.00 en actions de grâces pour faveur obtenue et pour en obtenir encore.—Une enfant de Marie.—St Stanislas : Une abonnée remercie Notre Dame du Cap pour deux faveurs et une grande grâce obtenue avec promesse de faire publier dans les Annales, je vous envoie 10 cents pour le chemin de la Croix.—Ste Anne de la Pérade : Veuillez s'il vous plaît inscrire dans vos Annales, mille remerciements à N. D. du T. S. Rosaire pour faveurs obtenues et ci-inclus \$0.25 que j'ai promis. Je demande à cette bonne Mère de me favoriser de sa puissante protection.—Miss Rose Grimard.—S'il vous plaît veuillez publier dans vos Annales, guérison obtenue en l'honneur du Sacré-Coeur de Jésus par l'intercession de feu M. le Curé Bacon, Mon bon Père, j'ai encore une grande grâce très précieuse à obtenir aidez-moi de vos bonnes prières, merci pour le tout.—Cosby : Veuillez accepter pour N. D. du Cap cette montre et la chaîne en reconnaissance pour faveur obtenue.—Dame A. Audette.—Rivière Noire : Off. 25cts pour reconnaissance de guérison d'une grosse grippe.—Dame N. Gingras.—Nicolet : Remerciements à N. D. du Rosaire, St Joseph, St Antoine pour plusieurs faveurs obtenues.—Abonnée.—Glanner : Reconnaissance pour deux faveurs obtenues.—A. Robert.—Pont Maskinongé : Veuillez remercier N. D. du Cap de ne plus rien ressentir d'une chute de voiture qui m'a fait rouler sous les pieds d'un jeune cheval et a fait passer la voiture sur moi.— Dame N. Lessard.—St Barnabé : Merci à N. D. du Rosaire de m'avoir accorder les grandes grâces demandées.—St Ferdinand : Off. \$1.00 pour faveur obtenue.—Abonnée.—Chicopee : Veuillez s'il vous plaît publier dans vos Annales grand remerciement à Notre Dame du Cap pour guérison de mon bébé.—Madame W. Biron.—St Adelphe : Je vous envoie \$1.00 pour remercier Notre Dame du Très Saint Rosaire pour grâce obtenue et pour en demander de nouvelles.—Alphonse Marineau.— Scott Junction : Grands remerciements à N. D. du Cap pour succès d'une grave opération.—A. Guérin.—St Ubald : Off. 50cts pour abonnement pour avoir été préservé d'accidents.—Dame R. Pagé.—Lauzon : Off. 50cts pour inscrire mes remerciements pour plusieurs faveurs obte-

nues.—Dame A. Lagueux.—N. Attleboro : Off. 40 sous pour neuvaine pour faveur obtenue.—E. L.

St Barnabé : Remerciements à N. D. du Rosaire pour faveur reçue.—Montréal : Off. \$2.00 pour guérison obtenue.—A. C. Bournival.—St Maurice : Actions de grâces pour faveurs obtenues.—Dame L. D.—Manchester : Merci pour guérison d'un mal de poignet.—D. S. Rivard.—Maisonnette : Off. 50cts pour faveur obtenue.—Dame P. Duchesne.—Lachevrotière : Mille remerciements à Notre Dame du Rosaire et à St Antoine pour objet retrouvé après promesse de publication.—C. D.—Warwick : Je vous inclus 50cts pour m'abonner aux Annales du T. S. Rosaire pour une guérison obtenue. J'envoie aussi 10cts en actions de grâces, et je vous prie de publier ma guérison j'ai été malade des fièvres typhoïdes, et je craignais bien de mourir. Je demeure votre toute dévouée.—Rachel Binette.—Ste Thècle : Veuillez s. v. p. inscrire dans vos Annales du T. S. R. la guérison de ma petite fille âgée de 8 ans d'un mal de yeux que le médecin ne pouvait même soulager, après lui avoir lavé les yeux avec de l'eau de roses bénites, mille remerciements à Notre-Dame du T. S. R.. Ci-inclus \$1.00 en reconnaissance. Je demande aussi à cette bonne Mère une autre faveur temporelle. Votre bien humble.—Mde Médéric Perron.—Pont St Maurice : Off. 25cts pour avoir été épargnée des troubles d'une affaire difficile, et aussi pour avoir obtenu une heureuse délivrance.—Abonnée.—Nesterveille : Off. 65cs en remerciements de grandes faveurs obtenues.—Dame V. J. Garon.—Ste Agathe des Monts : Après neuvaine à St Joseph et promesse de publier, j'ai obtenu la guérison de ma mère.—A. St Amour.—La Salle : Off. 50cts pour messe en l'honneur de la Ste Vierge qui m'a exaucée au-delà de mes désirs, par une heureuse délivrance, et a guéri mon garçon dont les doigts étaient horriblement écrasés ; j'ai fait usage d'eau de roses bénites.—Yamachiche : Off 25cts en remerciements à N. D. du Rosaire pour faveurs obtenues.—Vauban : Off. 50cts pour plusieurs faveurs obtenues avec promesse de publier.—Dame J. M.—Hun-terstown : Off. 25cts pour inscrire ma guérison d'un gros mal de dents.—Dame E. R.—Joliette : Off. 50cts pour faire inscrire mes remerciements.—Abonnée.—Taylor : Veuillez publier mes remerciements pour préservation de la tuberculose à mon mari tombé pour la troisième fois d'une pleurésie.—Dame Ls. F.—Louiseville : Off. de lampes et de messe basse pour faveurs obtenues.—Dame G. Boulanger.—St Séverin : Off. 25cts pour avoir obtenu le retour à la santé de ma mère.—Abonnée.—St Tite : Merci pour faveur spéciale obtenue après promesse de publication et offrande.—Abonnée.—Victoriaville : Off. 50cts pour lampes en reconnaissance de grande faveur obtenue, la guérison d'une plaie à la jambe.—Clorydorme : Off. 50cts pour nouvel abonnement en reconnaissance de faveurs obtenues.—Dame C. Coulombe.—St Timothée : Mille fois merci à Notre Dame du T. S. Rosaire pour grandes faveurs obtenues après promesse de publier. Je prie cette bonne Mère du Ciel

de me continuer ses faveurs.—Trois-Rivières : Je viens remercier N. D. du Très Saint-Rosaire pour la guérison de ma petite Germaine souffrant du mal d'oreilles offrande de 50cts pour une messe perpétuelle afin que la guérison se continue.—Dame J. H.—Québec : Voulez-vous avoir la bonté de faire insérer dans le prochain No. des Annales : "Guérison obtenue par l'intercession de N. D. du Rosaire, avec promesse de publier.", signé "L. F."—G. E. F.—Holyoke : Vous trouverez ci-inclus deux dollars pour faveur obtenue en l'honneur de Notre Dame du T. S. Rosaire, je vous demande aussi mon Père de vouloir bien prier pour moi, car je dois bientôt prendre une nouvelle vocation.—Une ancienne abonnée.—St Prosper : Ci-inclus \$1.00 pour messes basses pour faveurs obtenues avec promesse de faire publier merci à Notre Dame du Cap.—Une abonnée.—Montréal : Off. 50cts pour avoir obtenu ma guérison après une maladie de 3 mois.—Dame A. B.—Racine : ô Veuillez remercier N. D. du Cap de nous avoir préservés du feu.—La Baie : Dame G. Nobert-Lemire remercie N. D. du Rosaire pour faveurs obtenues.—Albanel : Off. 50cts pour messe basse pour guérison obtenues.—E. C.—Rimouski : Mille remerciements à N. D. du Rosaire pour avoir guéri mon enfant d'une paralysie chronique.—Dame P. D.—Berthier : Veuillez publier mes remerciements pour une heureuse maladie et le baptême de mon enfant, off. 25cts.—St Luc : Mille remerciements pour heureuse maladie et le baptême de mon enfant.—Trois-Rivières : Merci à la Ste Vierge et à St Joseph pour grâce obtenue.—Congréganiste.—St Wenceslas : Off. 10cts pour publier mes remerciements pour faveur obtenue.—Dame J. B.—St Norbert : Off. \$1.00 pour le Sanctuaire pour faveur obtenue.—St Etienne des Grès : Off. 25cts pour soulagement obtenu dans mes souffrances.—Dame S. Beaulieu.—Ste Anne la Pérade : Off. \$1.00 pour messes basses pour grâces obtenues et en demander de nouvelles.—Abonnée.—Lorainville : Remerciements pour grandes faveurs obtenues.—St Pamphile : Off. \$5.00 en remerciement de faveur obtenue ; grand merci à la Ste Vierge.—Abonnée.—Léominster : Off. \$2.00 pour messes, reconnaissance de faveur obtenue.—F. Dumont.—St Stanislas : Off. 40cts pour neuvaine en reconnaissance d'une heureuse délivrance.—North Cobalt : Off. \$1.50 pour messes en remerciements à N. D. du Cap et à Ste Anne.—Dame J. M. Séguin.—West Ruthland : Off. 50cts pour messe en reconnaissance de guérison d'un étouffement.—Walahalla : Off. 25cts pour la couronne, remerciements à N. D. du Cap.—Ste Sophie de Lévrard : Veuillez publier mes remerciements pour le succès d'une opération.—St Bonaventure : Off. \$1.00 pour deux abonnements pour faire connaître les bontés de Marie, et en remerciement de deux faveurs obtenues.—Dame J. E. St Germain.—Lac Edouard : Mille remerciements à Notre Dame du Rosaire pour ma guérison avec promesse de faire publier dans vos Annales. 10cts pour le chemin de la croix.—Une abonnée.—St Barnabé : Mille remerciements à Notre Dame du Très Saint Rosaire. Mon mari était gravement malade et condamné par les médecins, je suppliai la Très Sainte de le guérir que

je ferai passer sa guérison dans les Annales à présent il est parfaitement rétabli. Grâce à Notre Dame du Très Saint Rosaire.—Une abonnée.—Dame Désiré Lampron.—St Barnabé : Mille remerciement à Notre Dame du Rosaire pour faveurs obtenus, off. 25cts.—Dame P. Matteau.—Ste Angèle : Off. \$3.00 pour grand'messe de reconnaissance pour avoir réussi dans une entreprise.—Dame D. Pépin.—Escoumains : Off. 10cts pour cierges, reconnaissance de la guérison d'une enflure à la jambe de mon petit garçon.—Dame Chr. Savard.—Scott Junction : Merci pour grâce obtenue et une autre par l'intercession de St François de Sales.—Trois-Rivières : Merci pour avoir obtenu une position pour un de mes parents.—C. P.—Louiseville : Off. \$1.00, reconnaissance pour avoir été exaucée.—St Eugène : Merci à N. D. du Rosaire et à St Antoine pour faveur obtenue.—St Thomas : Off. 50cts pour messe, reconnaissance de guérison de mal de tête.—N. P.—Bellerive : Remerciements pour une amélioration et la conservation d'une vocation : off. 25cts.—Trois-Rivières : Remerciements à N. D. du Rosaire pour guérison de la diarrhée et une heureuse délivrance.—Forges Radnor : Remerciements pour la guérison de ma petite fille.—Zélatrice.—St Ludger : Off. 25cts pour faveur obtenue.—Merci à St Joseph pour guérison d'un grave mal d'yeux.—Perkin's : Off. 10 cts pour cierges en reconnaissance d'une heureuse délivrance.—A. M.—Escanaba : Après avoir beaucoup prié N. D. du Rosaire j'ai obtenu la guérison d'une maladie grave, une tumeur que j'avais dans le corps. Off. \$15.00 pour trentain.—Trois-Rivières : Je viens remercier la Ste Vierge pour une faveur obtenue, après une promesse de faire publier dans les Annales du St Rosaire et après avoir fait un pèlerinage à son sanctuaire.—A. M.—Cap de la Madeleine : J'offre à la Vierge du Cap \$1.00 pour deux messes, dont l'une doit être employée à la remercier pour un emploi obtenu, lequel j'ai perdu pour avoir trop retardé à accomplir ma promesse : l'autre messe sera employée pour lui demander un bon emploi, avec promesse d'une autre messe si cette faveur est accordée.—E. B.—Lower Sapin : Je remercie la Vierge du T. S. Rosaire pour soulagement obtenu d'un mal au bras causé par une chute après promesse de 25cts.—Dame J. G. M.—Montréal : Ci-inclus 50cts pour une messe privilégiée à N. Dame du T. S. Rosaire pour faveur obtenue qu'elle nous protège.—Une abonnée.—Montmagny : Après avoir suivi les prescriptions d'un médecin, sans avoir obtenu de guérison ; ma petite fille fut guérie, par la Vierge du Cap, d'une hernie qu'elle a eu quelques jours après sa naissance, et cette guérison a été obtenue après trois neuvaines consécutives des trois Ave Maria, grands remerciements à la Vierge. Off. 25cts J. E. Paré.—Radnor Forges : Mes remerciements à N. Dame du T. S. Rosaire pour grâces obtenues.—Delle M. T.—Breault Mill : Reconnaissance à N. Dame du Cap pour guérison obtenue d'un cheval après promesse d'une offrande de \$1.00 pour le calvaire.—Jos. Breault.—St Stanislas : Veuillez publier mes remerciements à la Reine du T. S. Rosaire pour faveur obtenue.—Dame H. E. T.—St Marc des Carrières : Ci-inclus 30cts pour

le Chemin de la Croix et une messe basse en l'honneur de St Joseph pour faveur obtenue.—Abonnée.—St Gabriel : Une guérison obtenue par l'intercession de N. Dame du Cap avec promesse de faire publier.— Dame F. X. Malreau.—Baskaong : \$1.00 promis en l'honneur de N. Dame du T. S. Rosaire et de St Antoine pour guérison obtenue d'un mal de dent.—Dame Jos. Cyr.—Almaville : Je viens remercier la Vierge du T. S. Rosaire pour faveur obtenues avec promesse de publier. Off. 25cts.—Dame Patrick Desaulniers.—Shawenegan Falls : J'envoie 50cts pour trois faveurs obtenues par Notre Dame du Cap. Je lui envoie mes remerciements en lui demandant de m'en obtenir d'autres.—Dame H. Caron.—Lake Linden : Remerciements à N. Dame du T. S. Rosaire pour réussite d'une opération très difficile avec promesse de m'abonner.— Dame Normand.—St Alexis des Monts : Reconnaissance à N. Dame du Rosaire pour guérison obtenue avec promesse de m'abonner aux Annales.—Dame N. P.—St Raymond : 50cts pour abonnement aux Annales en reconnaissance pour faveur obtenue.—J. A. Rochon.—Cap de la Madeleine : Actions de grâces et guérison obtenue par la Vierge du Cap, avec promesse d'un abonnement.—Dame A. Paquette.—Boisshert : Off. 10cts pour faveur obtenue par la Vierge du Cap.—Abonnée.—St Basile : \$2.00 pour quatre messes pour faveur obtenue et en demande encore de nouvelles.—Une paroissienne.—Arborfield : Ci-inclus \$2.00 pour messes basses en l'honneur de N. D. du Rosaire pour grande faveur obtenue. Aussi \$1.00 pour deux ans d'abonnement aux Annales pour grande faveur obtenue par l'intercession de N. Dame du Rosaire et du Vénéral Père Eymard, avec promesse de publier.—X. Y. Z.—St Norbert : Off. \$1.50 pour le Sanctuaire de Notre Dame du Rosaire en reconnaissance de faveurs obtenues et promesse de faire publier.—Dame J. L. Tellier.—Lawrenceville : Deux emplois, guérison d'un mal de gorge, rétablissement de ma santé et plusieurs autres faveurs obtenues par l'intercession de la Vierge du Cap, de St Joseph, de Ste Anne et de St Antoine.—Delle A. M.—Biddeford : Je remercie N. Dame du T. S. Rosaire pour guérison obtenue de ma fille qui a été capable de partir le trente janvier pour le noviciat, après promesse d'une neuvaine de quinze lampes représentant les quinze mystères.—Dame S. B.—Worcester : C'est après un mieux sensible obtenu par la Vierge du Cap que je vous envoie un abonnement promis et aussi promesse de publication de cette faveur.—Dame H. L.—Maddington Falls : Je vous envoie \$1.00 pour une messe et un abonnement aux Annales pour faveurs obtenues, avec promesse de faire publier dans les Annales.—Delle A. P.—Lemieux Station : Je vous envoie cinquante centins pour un abonnement aux Annales que j'ai promis pour une affaire importante que j'ai obtenue.— Dame J. L.—St Pierre les Becquets : Ci-inclus 50cts pour une grâce obtenue.—Saskatoon : Actions de grâces à la Vierge du Cap et à Ste Marguerite pour m'avoir guéri et avoir guéri mon petit garçon après avoir promis quatre neuvaines et trois basses messes.—Dame Jos. DeKelver.—Montmagny : Vous trouverez dix centins pour avoir obtenu

deux faveurs obtenues par N. Dame du T. S. Rosaire.—Dame Nap. D.—Ste Angèle : Je vous envoie 25cts pour guérison obtenue d'un mal d'yeux par Notre Dame du T. S. Rosaire.—Une abonnée.—Champlain : Ci-inclus \$1.00 pour deux basses messes pour les âmes, en l'honneur de la Vierge du Cap qui a guéri mon mari de la picote. Je sollicite d'autres faveurs.—St Marc de Shawenegan : Je dois mille remerciements à N. Dame du T. S. Rosaire pour guérison d'une tumeur à laquelle j'ai subi une opération et aussi, remerciements à St Antoine pour guérison d'un panaris.—Dame C. Leblanc.—St Stanislas : Ci-inclus 25cts à la Sainte Vierge pour faveur obtenue.—Dame Z. de G. Fall River : Je remercie N. Dame du Rosaire pour une grâce obtenue, avec promesse de faire publier. Off. \$1.00.—R. A. P.—Trois-Rivières : Ci-inclus 50cts pour faveur obtenue pour la guérison des yeux de mon petit enfant avec promesse de publier.—Dame J. A. B.—St Didace : Merci beaucoup à Notre Dame du T. S. Rosaire pour nous avoir visiblement protégés de la variole dont ma famille, composée de dix personnes, était atteinte. Après promesse d'un pèlerinage au Cap. Une institutrice.—Hunters-town : Je remercie la Vierge du Cap pour avoir guéri, sans opération, mon petit garçon qui avait un morceau de vitre dans une main depuis un mois.—Une abonnée.—Montréal : Mille et mille remerciements à N. Dame du T. S. Rosaire et à St Joseph du Mont Royal pour avoir rendu la santé à mon mari qui était atteint d'une maladie incurable, la tuberculose.—Je demande à cette bonne mère une autre faveur.—J. P.—St Eulalie : Une guérison obtenue par la Vierge du Cap après promesse d'abonnement.—Dame P. M.—Pointe du Lac : Une grande grâce obtenue par le Sacré-Coeur de Jésus et de Marie et aussi par St Antoine avec promesse d'un abonnement.—Une abonnée.—Holyoke : Je remercie N. Dame du T. S. Rosaire pour heureuse délivrance et naissance de mon enfant avec promesse de publier.—G. C.—Rivière au Rat : Ci-inclus 75 cts pour faveur obtenue par l'intercession de N. Dame du Cap.—Dame Vve G. L.—Cariboo Islands : Mille remerciements à N. Dame du Cap et à Ste Anne pour plusieurs faveurs obtenues.—Une abonnée.—St Eustache : Je remercie bien sincèrement la bonne Sainte Vierge pour trois abonnements nouveaux obtenus. Off. 10cts pour la remercier d'avoir favorablement réglé une affaire d'argent.—M. L.—Cap de la Madeleine : Je dois une vive reconnaissance et mille remerciements à la Vierge du Cap pour avoir guéri mon épouse, avec promesse d'abonnement.—Émile Vigneault.

---

Recommandations de prières à N.-D. du T. S. Rosaire

Protection d'orphelins.....	53	Malades.....	124
Vocations.....	60	Bonne mort.....	200
Familles.....	500	Conversions.....	202
Pères et mères de familles.....	500	Grâces temporelles.....	468
Enfants, très nombreux.....		Grâces spirituelles.....	423
Jeunes gens.....	200	Emplois.....	100
Jeunes personnes.....	300	Heureux mariages.....	41
Institutrices et écoles.....	300	Succès dans entreprises.....	208
Elèves très nombreux.....		Affaires importantes.....	90
Premières communions.....	500	Intentions particulières.....	600
Infirmes.....	251	Ivrognes et blasphémateurs....	129

RECOMMANDATIONS de PRIERES A N. D. du T. S. ROSAIRE

Toutes les intentions sont recommandées à la Basilique du Voeu National au Sacré Coeur et à celle de N. D. de Pontmain.

Nous disons tous les soirs, au Sanctuaire, la 4e dizaine du chapelet pour les intentions recommandées, et la 5e dizaine pour les défunts.

FAVEURS OBTENUES

Guérisons attribuées à N. D. du T. S. Rosaire.....	162
Conversions.....	110
Succès dans les examens.....	31
Réussite dans les affaires difficiles.....	77
Heureuse délivrance.....	83
Faveurs obtenues.....	302

NECROLOGIE

Mr Joseph Cusson, Maniwaki.—Joseph Valcourt, Ste Rose du Degelé.—Amable Morin, Notre Dame du Lac.—Dame Vve James Dionne, Montmagny.—Dame Barthélémy Delisle, Cap Santé.—Georges Pouliot, Ste Famille.—Dame Vve Xavier Létourneau, Québec.—Zacharie Gauthier, Chicopee.—Thomas Boily, La Broquerie.—Delle Rézéda Gingras, Notre Dame des Anges.—Louis Nap. L'Heureux, Chateau Richer.—Mr Léon Rivard et Antoine Tessier, Ste Anne de la Pérade.—Dame Gédéon Dutrizac, Dame Damase Dutrizac, Dame Félix Paquin, Mr Sévère Savard, Benjamin Bergeron, Andréanna Duquette, Marie-Rose Legault, Adélaré Légaré, St Eustache.—Delle Lodoiska Jacques, St Joseph de la Beauce.—Delle Ellée Tousignant, St Jean Deschailions.—Dame J. A. Rochon, St Raymond.—Dame Vve Norbert Blanchet, Ste Flavie.—Mr Zacharie Gauthier, Dame Joseph Lussier, Chicopee.—Mr Alphonse Leblanc, Maisonneuve.—Mr Pierre Poulin, Montréal.—Dame A. H. Beaulieu, Yamachiche.—Mr Azarias Laquerre, Jimmy Gendron, Benjamin Grandbois, Dame Vve Caroline Lamothe.—Dame Alph.

Sauvageau, St Casimir.—Mr Jos. Tessier, Ste Anne la Pérade.—Dame Hubert Désilets, St Maurice.—Dame Hubert Légaré, Ste Thècle.—Dame Ephraïde Bourassa, Lac au Sable.—Mr Narcisse Gélinas, Dame Jeanne Lessard, A. Gélinas, Olivas Ricard, Olivine Mélançon, Georges Diamond, Thomas Aubry, Charette.—Mr François Lemay, Dame Eugène Hamelin, Mr Frédéric Gignac, Deschambault.—Mr David Hébert, Ste Angèle de Laval. Mr Joseph Boutin, Fall River.—Mr. J. B. Brazeau, St Eugène.—Mr Joseph Tessier, Ste Anne la Pérade.—Dame Vve Thomas Lacasse, Ste Anne des Plaines.

*Que, par la miséricorde de Dieu, leurs âmes et les âmes de tous les fidèles trépassés reposent en paix !*

Deux messes seront dites chaque semaine pour les bienfaiteurs vivants et défunts, parmi lesquels nous comptons toujours les abonnés aux ANNALES.

